

Le 31 décembre 2013

Direction de l'Administration Générale  
et des Affaires Juridiques  
*Affaire suivie par* : Delphine CHESSERON  
N/Réf : EF 13054

Madame la Préfète de la Région Poitou-Charentes  
DREAL Poitou-Charentes  
Service Connaissance des Territoires et Évaluation  
Division Intégration de l'environnement et  
évaluation  
15, rue Arthur Ranc - BP.60539  
86020 Poitiers CEDEX  
*Sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet*

**Objet** : Z.A.C des Villages du Golf demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant la révision allégée pour mise en compatibilité du PLU.

☒ Courrier recommandé avec accusé de réception

Madame la Préfète,

Le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement a modifié la liste des plans et programmes soumis à évaluation environnementale et a créé une procédure d'examen au cas par cas pour certains d'entre eux, en application de l'article R.122-17 II du Code de l'Environnement.

En conséquence, je vous demande de procéder à l'examen du dossier de révision allégée du P.L.U de la ville de Bressuire en vue de le rendre compatible avec le projet d'aménagement de la Z.A.C des Villages du Golf conformément à l'article R.122-18 du code de l'environnement afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale.

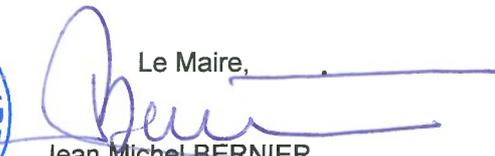
Pour ce faire, vous trouverez ci-joints les éléments nécessaires à l'examen du cas par cas relatifs aux caractéristiques de recevabilité du plan/programme :

- Caractéristiques de l'état initial de l'environnement ;
- Une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document ;
- Une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.
- L'étude d'impact issue du dossier de Création de Z.A.C
- Le complément à l'étude d'impact jointe au dossier de Réalisation de la Z.A.C.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sincères salutations.



Le Maire,

  
Jean Michel BERNIER

